



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prime pour les élèves gardiens de la paix mobilisés lors des JOP de 2024

Question écrite n° 15182

Texte de la question

M. Jean-François Lovisolo appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer concernant la prime « jeux Olympiques et Paralympiques » annoncée pour les personnels de l'État particulièrement mobilisés lors de ce futur grand événement. En effet, pour les policiers qui seront garants de la sécurité à l'occasion des jeux, il est prévu des primes à partir de 1 000 euros pour tous les agents dont la prise de congés aura été limitée, jusqu'à 1 600 euros pour les agents des départements où se déroulent les épreuves Olympiques, y compris la Polynésie française, pour les CRS mobilisés en renfort et 1 900 euros pour les policiers d'Île-de-France en raison du haut niveau d'engagement auquel ils seront confrontés. Pour les élèves gardiens de la paix qui sont actuellement en formation dans les écoles nationales de polices et qui seront eux aussi affectés sur la région parisienne durant les jeux Olympiques et Paralympiques, aucune information n'a été donnée quant à savoir s'ils auront également la possibilité de recevoir une prime « jeux Olympiques et Paralympiques ». Aussi, il lui demande s'il est envisagé de faire également bénéficier d'une prime les élèves gardiens de la paix qui seront mobilisés sur le terrain et qui assureront eux aussi la sécurité des Français et des touristes étrangers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Lovisolo](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15182

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 918

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)